



Déclaration des performances (DoP) suivant RPC 305/2011

1. Numéro de référence du DoP	ED/F1/1108								
2. Description du produit	ACO Self 200								
3. Caractéristiques produit (Numéros ou spécification produit)	Diverses								
4. Usage prévu	Caniveau de drainage type M pour la récupération et l'évacuation des eaux de ruissellement de surface provenant des voies de circulation et/ou des zones piétonnes								
5. Fabricant	ACO Le quai à bois BP 85 27940 Notre Dame de l'Isle								
6. Mandataire	Non Applicable								
7. Evaluation et vérification de la constance des performances	Système 3								
8. Norme harmonisée appliquée	NF EN1433 : 2002 / A1 : 2005								
9. Première année d'apposition du marquage CE	2009								
10. Organisme notifié ayant réalisé l'essai de type	1502								
11. N° de référence du rapport d'essai de type	Divers								
12. Caractéristiques essentielles	<table><thead><tr><th>Caractéristiques</th><th>Performance déclarée</th></tr></thead><tbody><tr><td>Capacité à supporter la charge</td><td>B125 *</td></tr><tr><td>Étanchéité</td><td>Pas de fuite.</td></tr><tr><td>Durabilité</td><td>Résistance à la flexion > 22N/mm² Résistance à la compression > 90N/mm²</td></tr></tbody></table> <p>*Classe de charge maximum en utilisant une grille B125</p>	Caractéristiques	Performance déclarée	Capacité à supporter la charge	B125 *	Étanchéité	Pas de fuite.	Durabilité	Résistance à la flexion > 22N/mm ² Résistance à la compression > 90N/mm ²
Caractéristiques	Performance déclarée								
Capacité à supporter la charge	B125 *								
Étanchéité	Pas de fuite.								
Durabilité	Résistance à la flexion > 22N/mm ² Résistance à la compression > 90N/mm ²								
13. Documentation Technique Spécifique (Articles 37/ 38)	Notices de pose								

Les performances du ou des produit(s) identifiés aux points 2 et 3 sont conformes aux performances déclarées au point 12. Cette déclaration des performances est publiée sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 5.

Signée pour et au nom du fabricant par

Notre Dame de l'Isle, le 30 mars 2018, François DESEBBE